



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

petite enfance

Question écrite n° 7684

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur les propositions exprimées par le Centre d'analyse stratégique dans sa note d'analyse consacrée à l'accueil des jeunes enfants. Il est notamment préconisé de plafonner les tarifs facturés aux parents par les micro-crèches choisissant comme mode de financement la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Afin de définir au mieux les besoins des familles en fonction des territoires, la ministre déléguée chargée de la famille a organisé de novembre 2012 à février 2013 une consultation citoyenne dénommée « Au tour des parents ». 300 parents tirés au sort ont participé à des « ateliers citoyens » qui se sont tenus dans quatre régions représentatives de la diversité des territoires (Bourgogne, Nord Pas de Calais, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire). Leurs avis ont été présentés lors d'une rencontre nationale le 16 février 2013. La question du reste à charge des familles concernant les solutions d'accueil de leur jeune enfant a clairement été identifiée lors de ces travaux. La Ministre souhaite donc que le haut conseil à la famille se voie confier la mission d'analyser les différentes pistes permettant d'harmoniser les restes à charge en fonction du mode d'accueil auquel les parents ont accès pour leur jeune enfant. L'opportunité d'un encadrement des tarifs pratiqués par les micro-crèches choisissant comme mode de financement la Paje sera quant à elle étudiée dans le cadre des travaux préparatoires au prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7684

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5870

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7856